

VOLLEY-BALL (18.15)

Les règlements de Volleyball Canada s'appliquent à moins que l'ASINB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

MODIFICATIONS DE L'ASINB:

1. La règle du joueur libero ainsi que les douze remplacements* seront appliqués dans les compétitions scolaires.
2. Un nombre illimité sera alloué sur la feuille de match ainsi qu'habillé sur le banc.
3. Le ballon officiel de volley-ball de l'ASINB est le Mikasa V200W et sera utilisé pour les compétitions de l'ASINB.
4. Les équipes juniors sont permises de recevoir le service avec les doigts.

* **Règle de 12 remplacements de l'ASINB:** lors des compétitions de l'ASINB, chaque équipe aura droit à un maximum de 12 remplacements par manche.

- a) Il n'y a pas de limite sur le nombre de fois qu'un joueur peut quitter et réintégrer le jeu pendant une manche, pourvu qu'on respecte le nombre de remplacements maximal (12) et que l'échange se fasse toujours entre les deux mêmes joueurs.
- b) Une fois qu'on a jumelé deux joueurs, l'échange ne peut se faire qu'entre ces deux joueurs. Le jumelage peut toutefois être modifié d'une manche à l'autre.
- c) Les remplacements peuvent avoir lieu à n'importe quel moment durant la manche, pourvu qu'il y ait un arrêt de jeu.
- d) Toutes les autres règles relatives au remplacement doivent être respectées, conformément aux règlements de Volleyball Canada. Les règles en question traitent des remplacements exceptionnels, des remplacements pour expulsion ou disqualification, des remplacements illégaux, des remplacements en cas de blessure pour les joueurs libero et non libero et des équipes incomplètes.

Dispositions spéciales

1. Nombre de parties allouées : une équipe senior aura droit à un maximum de **36** parties (y compris les matchs hors-concours, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées lors des championnats régionaux et au championnat provincial ne seront pas comptées parmi les 36 parties allouées. Une équipe junior aura droit à un maximum de **30** parties (y compris les matchs hors-concours, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées lors des championnats régionaux et au championnat provincial ne seront pas comptées parmi les 30 parties allouées.
2. La hauteur du filet de volley-ball doit être comme suit :
 - a) Filles juniors - 2,24 m
 - b) Filles seniors - 2,24 m
 - c) Garçons seniors - 2,43 m
 - d) Garçons juniors - 2,35 m
3. Les matchs de ligue DOIVENT avoir lieu au niveau de la conférence ou de la région pour que les équipes puissent avancer aux éliminatoires provinciales.
4. Les règlements de Volleyball Canada seront utilisés pour toutes les procédures en cas d'égalité.
5. Les classements des équipes dans un tournoi régional sera déterminé par le tableau suivant:

| Championnats régionaux de volley-ball senior et junior - format avec 6 équipes | | |
|--|--|--|
| SAMEDI | Terrain 1 | Terrain 2 |
| 1er match - 10 h 00 | 1 c. 3 | 4 c. 6 |
| 2e match - 11 h 15 | 2 c. 3 | 5 c. 6 |
| 3e match - 12 h 30 | 1 c. 2 | 4 c. 5 |
| 4e match - 14 h 30 | #1A c. #2B | #1B c. #2A |
| 5e match - 15 h 15 | gagnants c. gagnant (pour la 1 ^{er} et 2 ^e place) | Jr. seulement - non-gagnant c. non-gagnant (pour la 3 ^e et 4 ^e place) |

*Recommande que le 4e match soit joué sur deux terrains principaux, si possible.

Prière de noter : Composition des divisions

Les tournois seront numérotés en fonction de ce qui suit :

| Tournoi régional a lieu dans le nord | | Tournoi régional a lieu dans l'est | |
|--------------------------------------|------------|------------------------------------|------------|
| Division A | Division B | Division A | Division B |
| 1. #1 nord | 4. #1 est | 1. #1 est | 4. #1 nord |
| 2. #2 est | 5. #2 nord | 2. #2 nord | 5. #2 est |
| 3. #3 nord | 6. #3 est | 3. #3 est | 6. #3 nord |

| Tournoi régional a lieu dans le sud | | Tournoi régional a lieu dans l'ouest | |
|-------------------------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|
| Division A | Division B | Division A | Division B |
| 1. #1 sud | 4. #1 ouest | 1. #1 ouest | 4. #1 sud |
| 2. #2 ouest | 5. #2 sud | 2. #2 sud | 5. #2 ouest |
| 3. #3 sud | 6. #3 ouest | 3. #3 ouest | 6. #3 sud |

6. Le championnat provincial de volley-ball junior a lieu le premier samedi et dimanche de mai. Tous les tournois provinciaux de volley-ball junior sont composés de huit (8) équipes. Les divisions sont déterminées d'après les classements régionaux. Le match de demi-finale débute entre 11 h 00 et le match de championnat commence vers 14 h 00.

| Championnats provinciaux junior regroupant huit (8) équipes : | |
|---|---------------------------|
| Division A | Division B |
| 1. #1 conférence hôte | 5. #1 conférence visiteur |
| 2. #2 conférence visiteur | 6. #2 conférence hôte |
| 3. #3 conférence hôte | 7. #3 conférence visiteur |
| 4. #4 conférence visiteur | 8. #4 conférence hôte |

| Championnats provinciaux de volley-ball junior | | |
|--|----------------------|-----------|
| Format avec huit équipes sur deux jours | | |
| Samedi et Dimanche | Terrain 1 | Terrain 2 |
| 10 h 00 | 1 c. 4 | 2 c. 3 |
| 11 h 15 | 5 c. 8 | 6 c. 7 |
| 12 h 30 | 1 c. 3 | 2 c. 4 |
| 13 h 45 | 5 c. 7 | 6 c. 8 |
| 15 h 00 | 1 c. 2 | 3 c. 4 |
| 16 h 15 | 5 c. 6 | 7 c. 8 |
| 11 h 00 | 1A c. 2B | |
| 12 h 15 | 1B c. 2A | |
| 14 h 00 | Match de championnat | |

7. Le championnat provincial de volley-ball senior aura lieu à Fredericton la quatrième fin de semaine de mai. Les divisions sont déterminées en fonction du classement régional, et les deux meilleures équipes par région avanceront dans chaque catégorie.
8. **TOUS LES MATCHS (régionaux et provinciaux senior et junior) PRENNENT LA FORME D'UNE SÉRIE DEUX DE TROIS.**

9. Tout changement apporté au format du tournoi doit être approuvé par le directeur général.
10. Il faut demander des droits d'entrée pour tous les tournois régionaux et provinciaux, prière de consulter la R.F. 5.3.
11. Les équipes doivent compter au moins six (6) joueurs pour participer aux compétitions, mais l'ASINB recommande fortement l'utilisation de huit (8) joueurs ou plus.
12. **Expulsions** - Chaque conférence doit garder une trace des cartons rouges et jaunes. Un participant qui reçoit une expulsion (carton jaune et carton rouge au cours d'un même match) sera suspendu pour le reste du match et pour le match suivant. Un participant qui reçoit trois cartons rouges au cours de la saison sera suspendu pour le match suivant. Un participant qui reçoit son quatrième carton rouge de la saison sera suspendu pour le reste de la saison. Un participant qui reçoit son quatrième carton jaune de la saison recevra une suspension d'un match; un participant qui reçoit son cinquièmes cartons jaunes recevra une suspension de deux matchs, un participant qui reçoit son sixième carton jaune sera suspendu pour le reste de la saison. L'arbitre doit inscrire les sanctions sur la feuille de match et contacter le responsable de la zone. Le responsable de la zone communiquera les sanctions à la direction. Tous les entraîneurs doivent dénoncer les noms des joueurs qui reçoivent des « cartons rouges » ou une série de « jaunes » au principal de leur école et au président de la conférence de l'ASINB. Un joueur ou un entraîneur expulsé d'un match pour des raisons disciplinaires sera suspendu pour le reste de ce match ainsi que pour le prochain match au calendrier (match hors-concours, conférence, régional ou provincial). Si l'expulsion a lieu durant la demi-finale d'une compétition régionale ou provinciale, le joueur ou l'entraîneur est suspendu de la prochaine partie prévue à l'horaire, à l'exclusion des matchs hors-concours.

LUTTE (18.16)

Les règlements de la UWW (United World Wrestling), avec modifications de WCL (Wrestling Canada Lutte), s'appliquent à moins que l'ASINB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

Dispositions spéciales

1. Un casque protecteur est autorisé et recommandé pourvu que sa surface ne soit pas abrasive et qu'il ne soit pas utilisé délibérément contre la tête d'un opposant.
2. Aucun point ne sera accordé pour prise de grande amplitude et une caution sera émise avec 1 point accordé au lutteur adverse.
3. Une mauvaise conduite peut entraîner une double disqualification.

Règles et règlements

1. La compétition comprend deux catégories – garçons seniors, garçons juniors et filles juniors et tous les matchs seront de la même durée. Les athlètes inscrits à la catégorie junior de l'ASINB doivent compétitionner dans cette catégorie; autrement dit, ils ne sont pas autorisés à compétitionner dans la catégorie senior.
2. Les catégories de poids suivantes sont utilisées à la rencontre du championnat provincial :
Filles : 47 kg, 51, 55, 60, 66, 72, 78, 84, 90, 97, HWT
Garçons : 47kg, 50, 54, 57, 61, 65, 70, 75, 82, 90, 105, 125, HWT.
3. Une école peut inscrire un nombre illimité d'athlètes dans chaque catégorie de poids.
4. Lorsqu'une catégorie de poids ne compte que deux lutteurs, on déterminera le gagnant à la suite d'une série deux de trois.
5. On emploiera la règle du « tombé d'une seconde ».
6. Pour se qualifier au championnat de l'ASINB, chaque athlète doit participer à au moins deux (2) tournois ouverts de l'ASINB et doit être inscrit auprès de l'ASINB au moins un mois avant les championnats provinciaux.
7. Il faut prévoir au moins cinq (5) tournois au calendrier durant la saison. Si un tournoi est annulé en raison d'intempéries, un autre tournoi doit le remplacer.
8. Il y aura une pesée de contrôle pour chaque lutteur lors du premier tournoi de la saison. Aucune concession de poids ne sera accordée à ce moment-là. Si un joueur décide de passer à une catégorie de poids inférieure, il devra se faire peser de nouveau lors du tournoi en question, et encore une fois, il n'y aura aucune concession de poids.
9. Pour toutes les compétitions de la saison, on accordera une concession de poids de 5 % des poids de l'ASINB et on respectera la règle du point rouge. Tous les athlètes se soumettront à une pesée de contrôle lors du premier tournoi de l'année. On dressera ensuite une liste des lutteurs, sur laquelle on attribuera un numéro à chacun. Les nouveaux athlètes pourront se faire peser lorsqu'ils participeront à leur premier tournoi. On les ajoutera alors à la liste en leur attribuant le prochain numéro disponible. Lors de chaque tournoi, on tirera au hasard cinq numéros et les athlètes visés se soumettront à une pesée de contrôle selon la règle du point rouge. Tout athlète dont le poids dépasse de 5 % celui de sa catégorie ne pourra pas compétitionner dans cette catégorie de poids. De plus, tous les membres de son équipe devront se soumettre à une pesée de contrôle. Lors du tournoi suivant, l'athlète en question pourra se faire peser de nouveau s'il souhaite revenir à la catégorie de poids inférieure.
10. Médical : si un athlète a seulement participé à un (1) tournoi en raison d'une blessure, l'entraîneur peut demander à l'ASINB, deux semaines avant la tenue des championnats provinciaux, pour déclarer l'athlète (maintenant guéri) admissible à participer. On recommande qu'un personnel médical soit disponible sur place pour toutes les épreuves sanctionnées par l'ASINB. Si un athlète/une équipe choisit de ne pas participer à deux tournois ouverts sanctionnés par l'ASINB durant la saison, elle ne peut pas invoquer la clause de blessure pour un athlète.